Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1059

Rubrik: Démocratie directe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE ALÉMANIQUE

Climat de reprise en main

(cfp) La peur se répand en Suisse alémanique: peur des drogués, peur des étrangers, peur de l'Europe, en bref peur de tout ce qui change les habitudes. On en trouve des traces partout, dans les conversations, dans les médias, dans les comportements.

Tout en attachant la valeur qu'on veut bien leur donner aux sondages, il est intéressant de mentionner quelques résultats de celui qui est publié dans le

douce, dont la production et le commerce discrets ne pourront plus être poursuivis. Il s'agit largement ici d'adapter la loi à la réalité.

Comme autre innovation, qui n'est pas ouvertement contestée par les référendaires, figure la poursuite sur plainte du viol entre époux.

Toutes les révisions législatives qui touchent aux mœurs et à la famille sont sujettes à des débats où la passion l'emporte souvent sur la raison, ce qui explique le nombre élevé de signatures récoltées.

On se souvient par exemple que les soidisant défenseurs de l'ordre familial prédisaient, il y a plus de dix ans, l'écroulement de cette cellule de notre société sous prétexte qu'une révision du Code civil prévoyait de reconnaître l'enfant comme partenaire à part entière dans les conflits familiaux. Le cataclysme annoncé n'a pas eu lieu. Il est probable que les défenseurs de la vertu, comme ceux de la famille, font plus de mal que de bien par leurs actions conservatrices: en voulant obliger les juges à appliquer une loi d'un autre temps, ils cherchent à maintenir le statut d'«irresponsabilité» des jeunes dans le domaine des mœurs et de leurs relations familiales, alors qu'il leur est demandé de se responsabiliser davantage ailleurs (études, travail, politique, etc). On peut certes regretter que la famille ait perdu en importance à cause de l'obligation d'une double activité professionnelle des parents dans de larges couches sociales ou du nombre élevé de familles monoparentales, mais il serait préférable d'entamer une réflexion sur les causes de cette évolution plutôt que d'empêcher la loi de s'adapter à une réalité largement reconnue.

magazine mensuel zurichois *Bonus* de ce mois.

Les femmes zurichoises de 15 à 79 ans répondent majoritairement «oui» à la question: «La vie à Zurich est-elle devenue plus risquée ?» Ce sont les femmes de 35 à 54 ans qui sont les moins affirmatives, mais 56,3% sont malgré tout d'accord. Les hommes, en revanche, répondent encore à une faible majorité «non» et, fait étonnant, ce sont les jeunes de 15 à 34 ans qui ont le plus de peine à le dire (50,7%).

Ces craintes se reflètent dans des changements de comportement: des personnes avouent éviter certains endroits «brûlants»; le soir, ceux qui le peuvent utilisent plus fréquemment le taxi.

La police n'est d'ailleurs pas inactive. L'hebdomadaire ZüriWoche, peu tendre à l'égard des autorités municipales rouges-vertes, notait récemment que la police avait arrêté, en deux mois et demi de lutte antidrogue, 95 Libanais (dont 83 requérants d'asile), 74 Yougoslaves (dont 12 requérants d'asile) et 47 Turcs (dont 23 requérants d'asile) qui en faisaient le commerce. La peur qui règne

dans certaines villes, dont il est difficile de dire si elle est objectivement fondée ou non, provoque déjà la création de groupes de défense qui s'expriment publiquement.

Au surplus, l'amalgame entre drogue et étrangers constitue aussi un élément non négligeable de cette attitude diffuse de repli sur soi. Mais on «oublie» généralement de préciser que la grande majorité des consommateurs, eux, sont suisses. Et c'est bien leur désarroi, leur faiblesse, leur besoin de «s'évader» qui sont à l'origine d'un marché florissant pour certains et meurtrier pour d'autres. En accusant les «étrangers» de vendre de la drogue «à nos jeunes», on évite de se poser trop de questions sur les causes d'un si grand nombre de paumés prêts à partir à la dérive. Sans clients, pas de marchands...

La peur des étrangers fait par ailleurs l'objet d'une propagande clandestine nourrie par des fuites de données qui circulent ensuite hors de tout contrôle et sans passer par les médias. Comme cette statistique des hôtels abritant des requérants d'asile dans le canton de Berne, avec les sommes payées pour ces hébergements. Ces éléments accroissent la suspicion, la peur et la haine, prologue à un climat de «reprise en main».

DÉMOCRATIE DIRECTE

Sursauts référendaires

(yj) Il suffit qu'il soit envisagé de restreindre l'usage d'un droit pour donner à ses titulaires une furieuse envie de l'exercer pleinement. Saine réaction de leur part et bien visible présentement avec le droit de référendum. La perspective européenne n'aura pas suffi à déclencher la présente vague, mais elle y a sans doute indirectement contribué. Car on sait désormais que sur les vingtsix objets adoptés en votation finale par les Chambres fédérales dans l'ultime séance de la législature 1987-91, dont vingt-et-un sont soumis au référendum facultatif, ce ne sont pas moins de six textes (en fait huit d'après la matière) qui font l'objet d'une récolte de signatures contestataires. On prévoyait trois procédures référendaires, contre l'adhésion au FMI, contre les nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes, et contre le nouveau droit foncier rural (DP nº 1052/19.9.91). Un autre trio d'actes législatifs est également attaqué par des comités référendaires plus ou moins étoffés: la révision de la loi sur le droit de timbre, dans le sens d'un allégement injustifiable; la loi sur les écoles polytechniques fédérales insuffisamment participatives selon le nouveau régime; et enfin la loi sur les indemnités dues aux parlementaires et à leur groupe augmentées dans une proportion jugée incompatible avec l'état des finances fédérales.

Les chances de récolter les 50 000 paraphes d'ici le 13 janvier prochain sont inégales selon les objets. Mais à coup sûr, le programme des citoyens suisses sera chargé l'an prochain.

Sur fond de débat européen, ils auront à se prononcer sur l'internationalisation de notre politique de solidarité (FMI), de notre politique des transports (NLFA), de la place financière helvétique (droit de timbre).

Autant de rendez-vous décisifs de la Suisse avec elle-même, c'est-à-dire avec sa propre identité et sa vocation à long terme.